

Suivi des débits d'étiage et mesures de gestion en Adour-Garonne

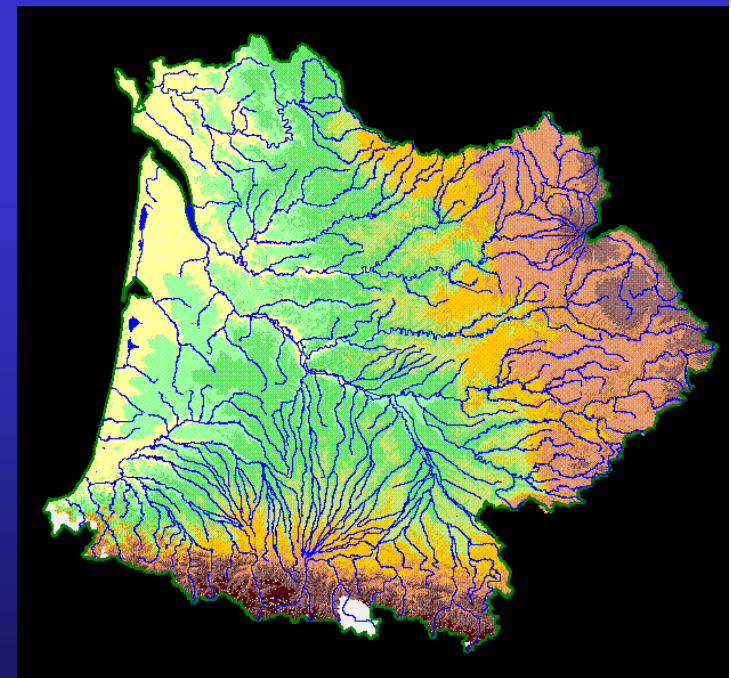
GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU
SEMINAIRE TECHNIQUE
1ere Session de Travail
RIOB Marrakech 23 mai 2005

Le Bassin Adour-Garonne

Traits dominants

Quelques chiffres

- superficie : 115 000 Km²,
- 6,5 millions d 'habitants,
- 120 000 km de cours d'eau,
- 5 bassins principaux (Adour, Charente, Côtiers, Dordogne et Garonne).



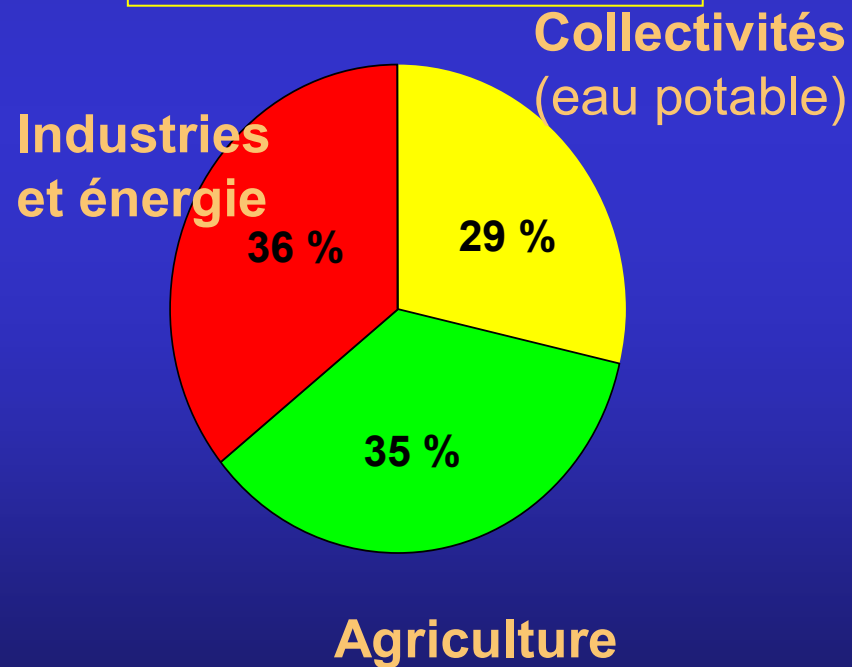
Le Bassin Adour-Garonne

Quelques indicateurs « ressource en eau »

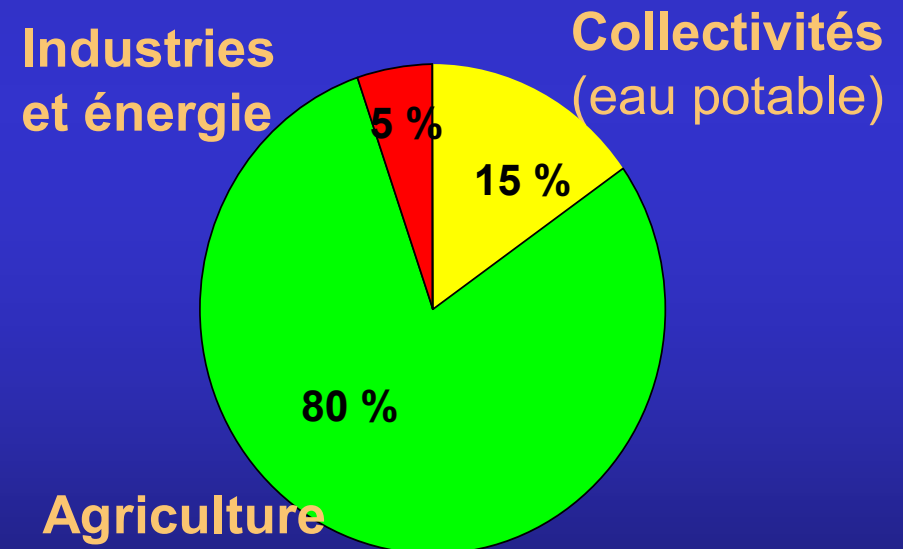
- volume moyen écoulé : 40 milliards de m³/an,
- régime des grands cours d'eau type pluvial-océanique (hautes eaux en hiver, basses en été),
- 2,5 milliards de m³ prélevés par an (tous usages),
- 2,5 milliards de m³ stockés dans les retenues hydroélectriques,
- 700 millions de m³ stockés dans les ouvrages de soutien d'étiage et les retenues collinaires.

Le Bassin Adour-Garonne

Volume prélevé
2,5 milliards de m³
(sur l'année)



Volume consommé
1 milliard de m³
(sur la période d'été)



Un réseau de stations hydrométriques adapté au suivi des débits à l'étiage

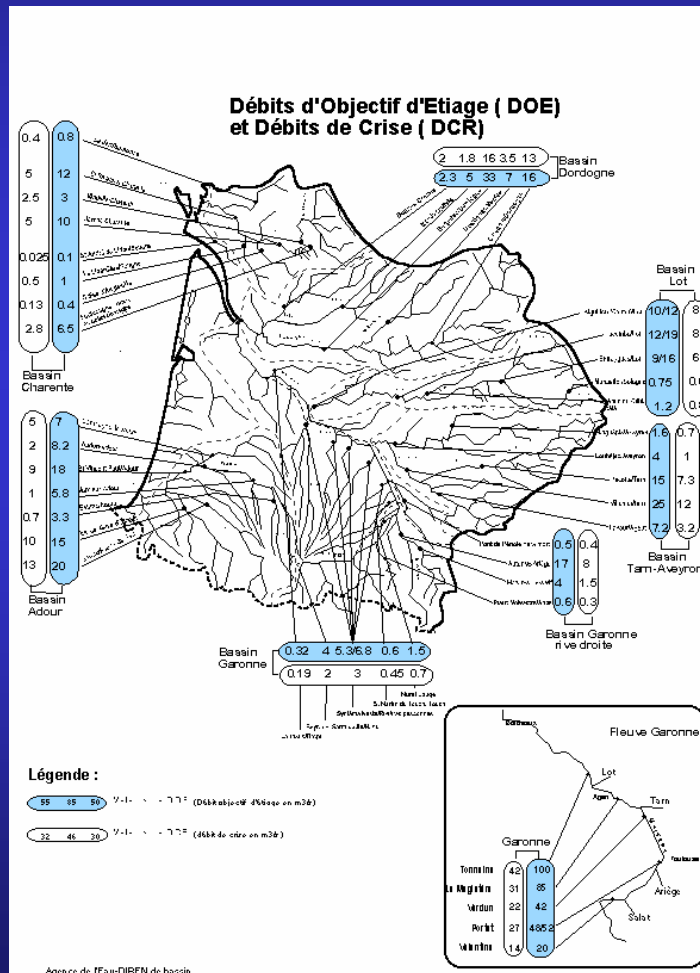


Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- 44 Points nodaux -

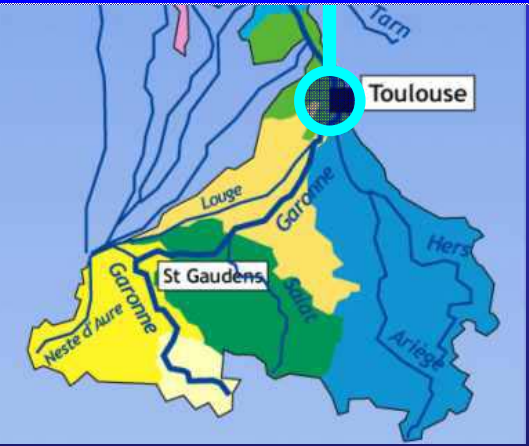
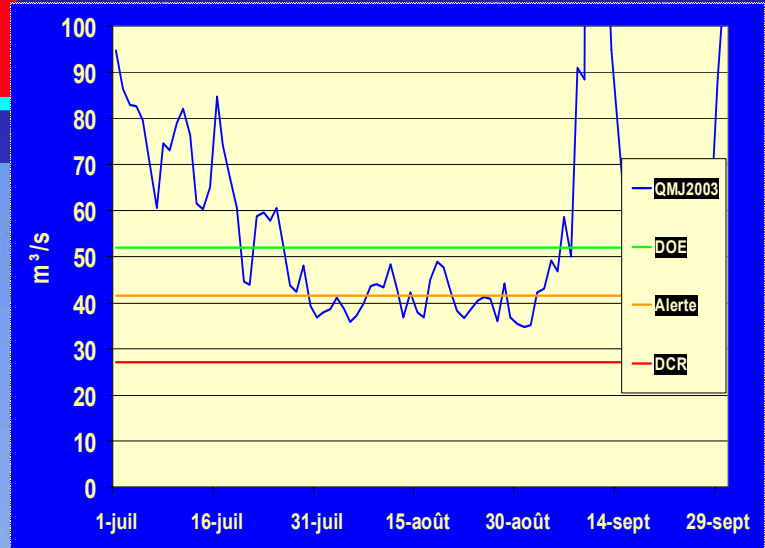
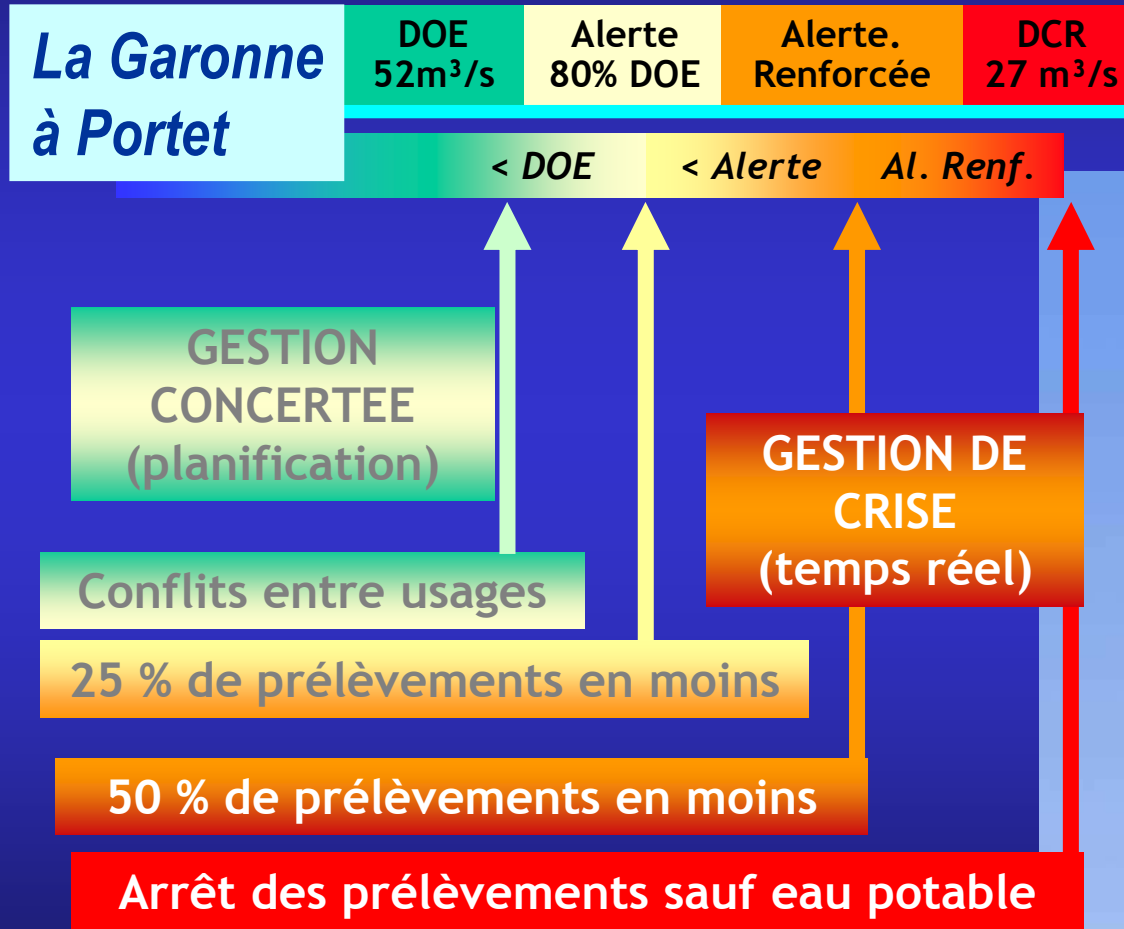
- Débit Objectif d' Etiage

Coexistence normale de tous les usages et bon fonctionnement du milieu aquatique.

- Débit de Crise

Mise en péril de l'alimentation en eau potable et la survie des espèces du milieu aquatique.

Seuils de débit et mesures de gestion et de limitation des usages



Un cadre contractuel et réglementaire pour la gestion des eaux en période d'étiage

Plans de Gestion des Etiages

(SDAGE Adour-Garonne)

GESTION CONCERTÉE **Démarche contractuelle**

- Gestion collective des prélèvements.
- Règles de partage préalables entre usagers et respect du DOE.

GESTION DE CRISE

Contraintes réglementaires **Arrêtés départementaux et interdépartementaux**

- Définition des seuils de déclenchement.
- Mise en œuvre effective des mesures de limitation progressive des usages.

Plans de Gestion des Etiages

Principe de la gestion concertée

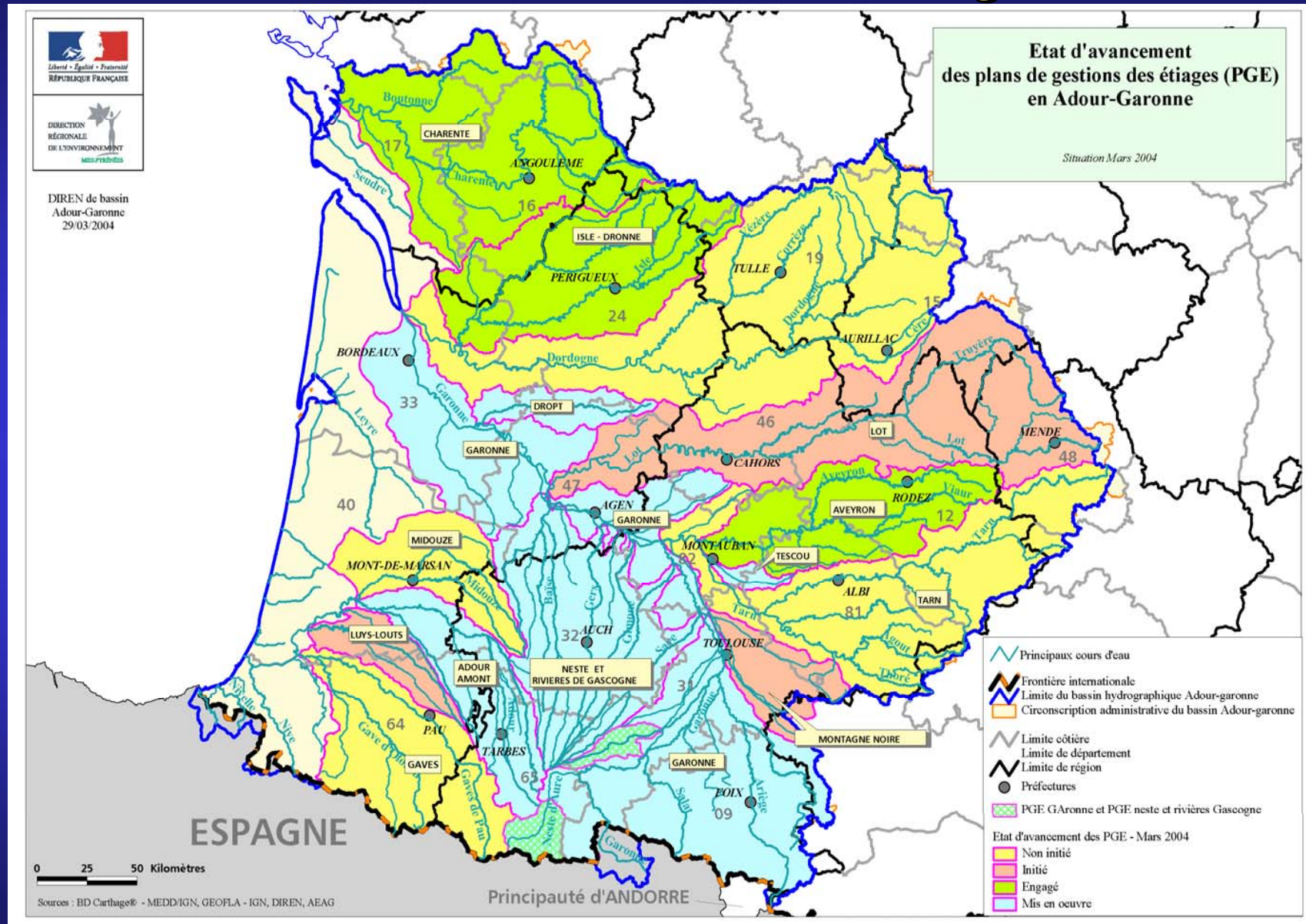
OBJECTIFS

- Retour à une gestion équilibrée pour satisfaire l'ensemble des usages et garantir le bon état du milieu aquatique par le respect des **Débits Objectif d'Etiage**
= limiter le passage par des situations de crise et la gravité de ces crises.

MOYENS

- Démarche contractuelle à l'échelle des grands sous-bassins hydrographiques portée par un Etablissement Public Territorial de Bassin.
- Concertation entre les usagers et gestion collective.
- Recherche d'un équilibre entre les ressources disponibles et le niveau des prélèvements.
- Outil non réglementaire, mais avec procédure de validation par l'Etat.

Plans de Gestion des Etiages



Gestion de Crise

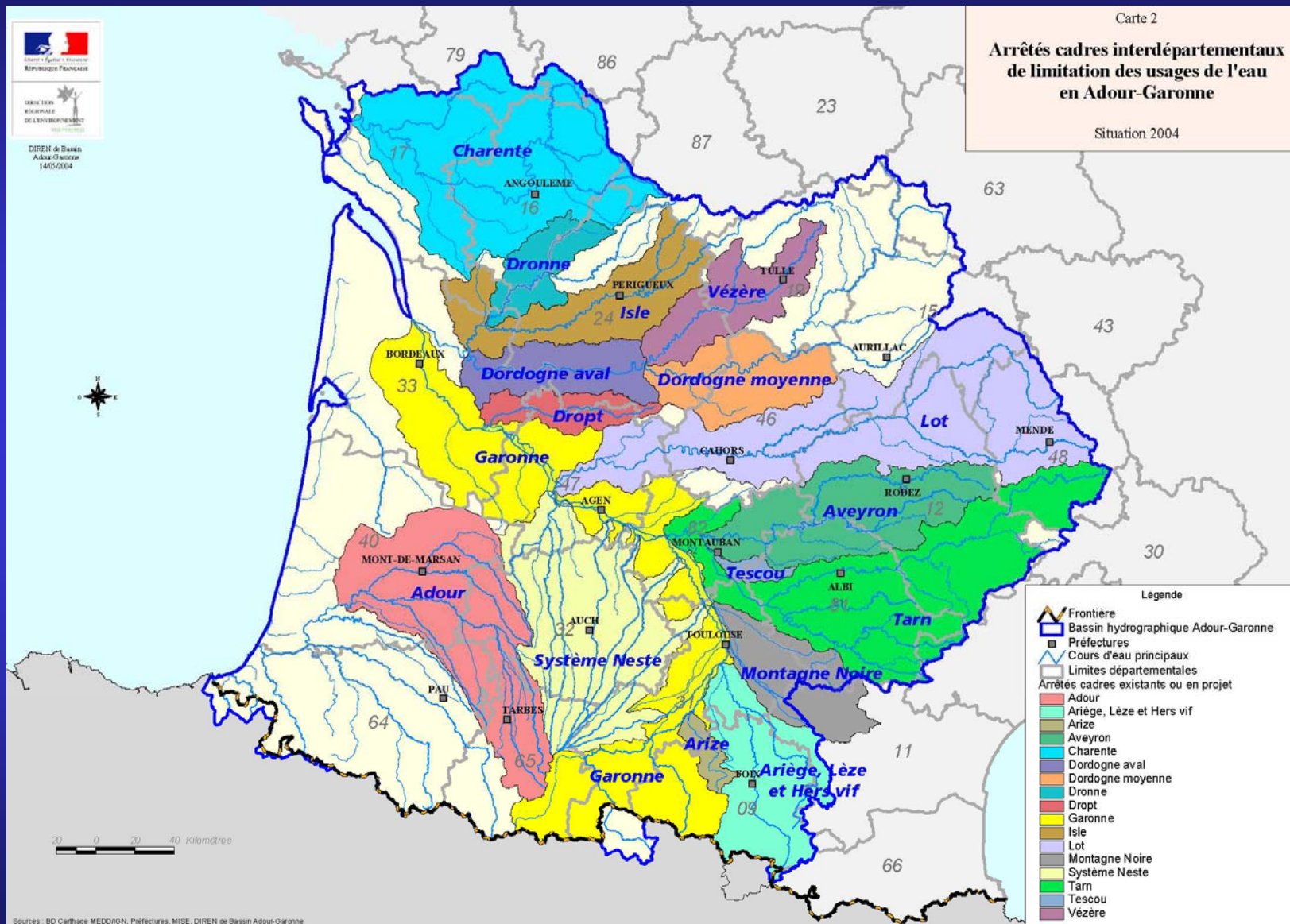
OBJECTIFS

- Préserver les ressources pour l'Alimentation en Eau Potable et partager à tout moment la ressource entre les usages et le milieu pour ne pas franchir le **Débit de Crise**.

MOYENS

- Arrêtés cadre interdépartementaux par sous bassins.
- Coordination par un préfet de département.
- Définition « à froid » des règles et des seuils de déclenchement des mesures de restrictions.
- Mesures effectives par arrêtés préfectoraux départementaux.

Arrêtés cadre et gestion de crise

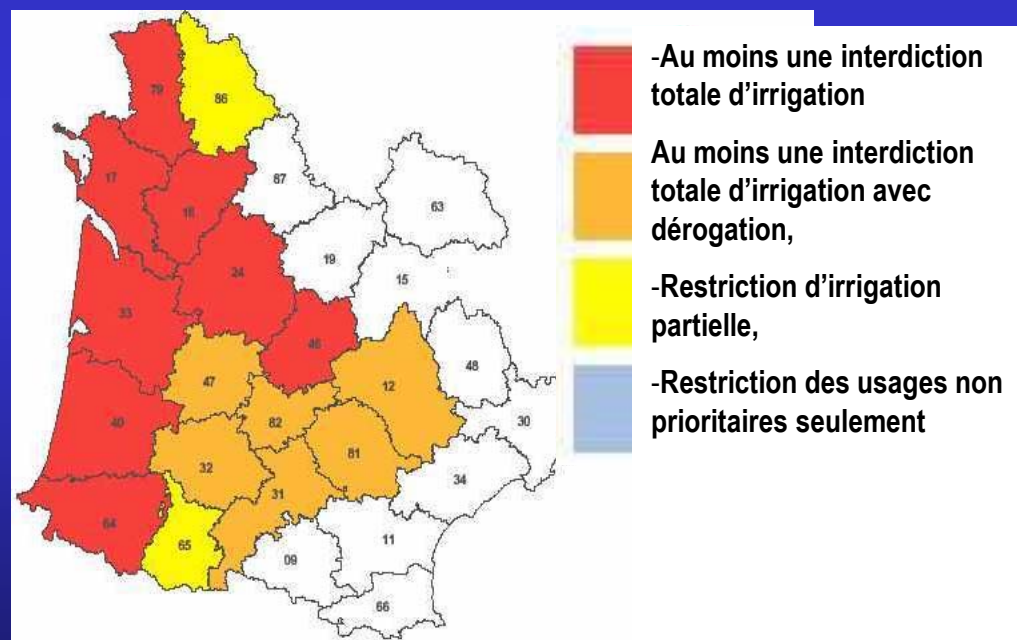
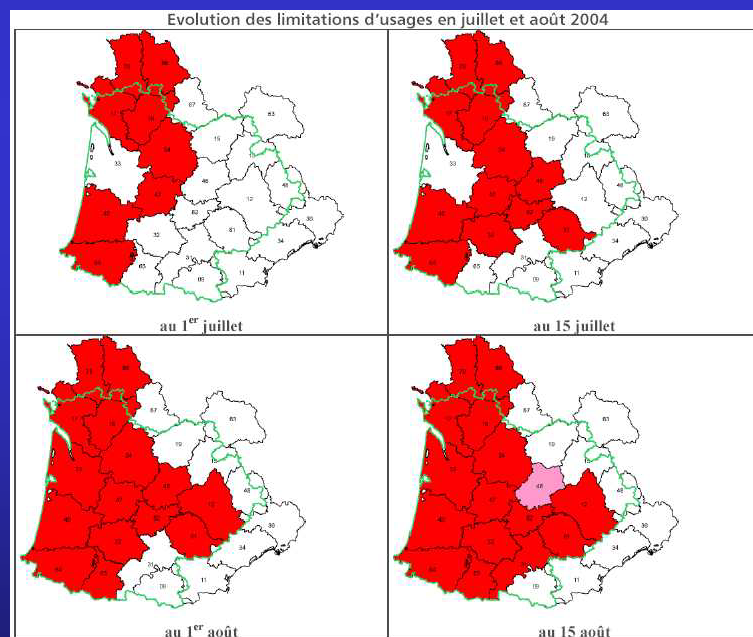


Bilan de l'été 2004

Arrêtés de restriction

Evolution des limitations d'usages en juillet et août 2004

Mesure la plus sévère prise sur tout ou partie du département pendant l'été



Récurrence des situations de crise à l'étiage

- Nécessité de poursuivre les démarches contractuelles (PGE),
- Renforcement de la cohérence des mesures départementales et du principe d'équité des usagers d'un bassin,
- Une vigilance accrue pour le suivi des débits,
- Mise en place en 2004, du Réseau d'Observation de Crise des Assecs,
- Elaboration par le MEDD, d'un guide méthodologique (mars 2005) « Mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse »